

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
21 MARS 2026

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Majorations des
indemnités de fonction au
Maire, aux adjoints au
Maire et aux conseillers
municipaux délégués de la
commune nouvelle**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 mars 2026
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 21 mars 2026
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 mars 2026

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====

L'an deux mille vingt six, le 21 mars à 11 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 17 mars deux mille vingt six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame AGUINET, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Madame ANDRE, Madame BERANGER, Madame BOGE, Madame BRELURUS-SOPPI, Madame BUON, Monsieur CADOT, Monsieur CLERY, Monsieur COLLOGNAT, Monsieur COSSON, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame de CIDRAC, Madame de JACQUELOT, Madame DIET, Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT, Madame FERNANDES-BORGES, Madame GIVELET, Monsieur GREVET, Madame GUYARD, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur HAÏAT, Madame JAUFFRET, Monsieur JOLY, Monsieur LECONTE, Monsieur LE GARSMEUR, Monsieur LEJEUNE, Madame LESUEUR, Monsieur LEVEL, Madame MACE, Monsieur MIGEON, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur MIRABELLI, Monsieur NDIAYE, Monsieur PARINET, Madame PAUMIER, Madame PEUGNET, Madame PEYRESAUBES, Madame RHONE, Monsieur SALLE, Monsieur SAUDO, Madame SLEMPKES, Monsieur ZAVADIL

Avait donné procuration :

Monsieur de MASIN à Madame de JACQUELOT

Secrétaire de séance :

Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT

N° DE DOSSIER : 26 A 08b

OBJET : MAJORATIONS DES INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE, AUX
ADJOINTS AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS
DE LA COMMUNE NOUVELLE

RAPPORTEUR : Le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a fixé par délibération le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués par référence aux articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, Saint-Germain-en-Laye étant chef-lieu d'arrondissement et commune classée station de tourisme, ces indemnités individuelles peuvent être majorées de 20 % et de 25%.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les majorations des indemnités de fonction individuelles du maire, des maires-adjoints et des conseillers municipaux délégués à hauteur de 20 % au titre du chef-lieu d'arrondissement et de 25% au titre de commune classée station de tourisme. La présente délibération prend immédiatement effet.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, À L'UNANIMITÉ, Madame RHONE, Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame BERANGER, Madame DIET, Monsieur LE GARSMEUR, Monsieur ZAVADIL s'abstenant,

APPROUVE les majorations des indemnités de fonction individuelles du Maire, des Maires-adjoints et des conseillers municipaux délégués à hauteur de 20 % au titre du chef-lieu d'arrondissement et de 25% au titre de commune classée station de tourisme. La présente délibération prend immédiatement effet.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe 1 : Tableau des indemnités majorées des élus**Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye**

ELUS	NOM	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire FPT
Maire	Monsieur Arnaud PÉRICARD	108,31 %
1 ^{er} Adjoint	Madame Sylvie HABERT-DUPUIS	35,40 %
2 ^e Adjoint	Monsieur Emmanuel HAIAT	35,40 %
3 ^e Adjoint	Madame Priscille PEUGNET	35,40 %
4 ^e Adjoint	Monsieur Paul JOLY	35,40 %
5 ^e Adjoint	Madame Marillys MACE	35,40 %
6 ^e Adjoint	Monsieur Thierry COLLOGNAT	35,40 %
7 ^e Adjoint	Madame Christine ALLIBERT-FUMINIER	35,40 %
8 ^e Adjoint	Monsieur Serge MIRABELLI	35,40 %
9 ^e Adjoint	Madame Marie AGUINET	35,40 %
10 ^e Adjoint	Monsieur Vincent MIGEON	35,40 %
11 ^e Adjoint	Madame Elisabeth GUYARD	35,40 %
12 ^e Adjoint	Monsieur Didier LEJEUNE	35,40 %
13 ^e Adjoint	Madame Karine PEYRESAUBES	35,40 %
Conseiller municipal délégué	Monsieur Alexandre GREVET	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Nathalie LESUEUR	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Monsieur Guy SALLE	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Rosa ANDRE	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Monsieur Matthieu CADOT	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Christine BOGE	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Monsieur Marc MILOUTINOVITCH	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Anne de JACQUELOT	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Monsieur Stéphane SODO	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Valérie BRELURUS-SOPPI	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Monsieur Alban de BEAULAINCOURT	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Monsieur Ardoïn de MASIN	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Hanane FERNANDES-BORGES	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Anne-Sophie JAUFFRET	8,55 %
Conseiller municipal délégué	Madame Myriam SLEMPKES	8,55 %